

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE DANS LES ERP
(Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la CCDSA) – Version 19/10/2023

VISITES DE RECEPTION								
Art. R. 143-38 du CCH								
(Ouverture d'un ERP - Réception de travaux – Réouverture d'un ERP fermé depuis plus de 10 mois)								
Membres avec Voix délibérative	Président	SDIS	Maire ou son représentant	DDT	Gendarmerie ou Police	SIDPC	Autre service de l'Etat / IGS	Agent communal
Commission d'arrondissement complète	Sous-préfet Membre Corps Préfectoral ou fonctionnaire Cat A ou B	X	X	X.	Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			
Groupe de Visite de la commission d'arrondissement		X	X	Uniquement 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie	Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			
Commission Communale Ou Intercommunale	Maire ou son représentant Pdt Interco. ou son représentant	X	Si Commission Intercommunale (en plus du Président)	Uniquement. 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie pour communes n'ayant pas remplacé un agent DDT par un agent communal ou intercommunal	Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			Si désigné ¹

¹ Communes et intercommunalités ayant remplacé un agent DDT par un agent communal/intercommunal : Apt / Avignon / Bollène / Carpentras / Cavaillon / Isle sur Sorgue / Le Pontet / Montoux / Morières / Orange / Pernes les Fontaines / Pertuis / Sorgues / Valréas / Vedène / Le thor / Communauté de Communes Vaison Ventoux - IGS : Inspection Générale de Sécurité Incendie (pour les ERP appartenant à la SNCF)

VISITES PERIODIQUES ET DE CONTROLE

Art. R. 143-41 du CCH

Membres avec Voix délibérative	Président	SDIS	Maire ou son représentant	DDT	Gendarmerie ou Police	SIDPC	Autre service de l'Etat / IGSI	Agent communal
Commission d'arrondissement complète	Sous-préfet Membre Corps Préfectoral ou fonctionnaire Cat A ou B	X	X		Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			
Groupe de Visite de la commission d'arrondissement		X	X		Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			
Commission Communale Ou Intercommunale	Maire ou son représentant <i>Pdt Interco. ou son représentant</i>	X	<i>Si Commission Intercommunale (en plus du Président)</i>		Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			Si désigné ¹

¹ Communes et intercommunalités ayant remplacé un agent DDT par un agent communal/intercommunal : Apt / Avignon / Bollène / Carpentras / Cavailon / Isle sur Sorgue / Le Pontet / Montoux / Morières / Orange / Pernes les Fontaines / Pertuis / Sorgues / Valréas / Vedène / Le thor / Communauté de Communes Vaison Ventoux - IGSI : Inspection Générale de Sécurité Incendie (pour les ERP appartenant à la SNCF)

(Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la CCDSA) – Version 19/10/2023

VISITES INOPINEES								
Art. R. 143-41 du CCH								
Membres avec Voix délibérative	Président	SDIS	Maire ou son représentant	DDT	Gendarmerie ou Police	SIDPC	Autre service de l'Etat / IGSI	Agent communal
Commission d'arrondissement complète	Sous-préfet Membre Corps Préfectoral ou fonctionnaire Cat A ou B	X	X		X			
Groupe de Visite de la commission d'arrondissement		X	X		X			
Commission Communale Ou Intercommunale	Maire ou son représentant <i>Pdt Interco. ou son représentant</i>	X	<i>Si Commission Intercommunale (en plus du Président)</i>		X			Si désigné ¹

¹ Communes et intercommunalités ayant remplacé un agent DDT par un agent communal/intercommunal : Apt / Avignon / Bollène / Carpentras / Cavaillon / Isle sur Sorgue / Le Pontet / Monteux / Morières / Orange / Pernes les Fontaines / Pertuis / Sorgues / Valréas / Vedène / Le thor / Communauté de Communes Vaison Ventoux

- IGSI : Inspection Générale de Sécurité Incendie (pour les ERP appartenant à la SNCF)
- SIDPC : Service interministériel de Défense et de Protection Civile
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

(Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la CCDSA) – Version 19/10/2023

ETUDES DE DOSSIERS <i>Art. L 111-8 du CCH</i>								
Membres avec Voix délibérative	Président	SDIS	Maire ou son représentant	DDT	Gendarmerie ou Police	SIDPC	Autre service de l'Etat / IGSI	Agent communal
Commission d'arrondissement complète	Sous-préfet Membre Corps Préfectoral ou fonctionnaire Cat A ou B	X	X	X	Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			
Commission Communale Ou Intercommunale	Maire ou son représentant <i>Pdt Interco. ou son représentant</i>	X	<i>Si Commission Intercommunale (en plus du Président)</i>	X Sauf pour les communes ayant remplacé un agent DDT par un agent communal ou intercommunal Avis écrit et motivé accepté	Uniquement ERP sur liste préfectorale ANNEXE			Si désigné ¹

¹ Communes et intercommunalités ayant remplacé un agent DDT par un agent communal ou intercommunal : Apt / Avignon / Bollène / Carpentras / Cavaillon / Isle sur Sorgue / Le Pontet / Monteux / Morières / Orange / Pernes les Fontaines / Pertuis / Sorgues / Valréas / Vedène / Le thor / Communauté de Communes Vaison Ventoux - IGSI : Inspection Générale de Sécurité Incendie (pour les ERP appartenant à la SNCF)



COMPOSITION DES COMMISSIONS DE SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE DANS LES ERP

(Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la CCDSA) – Version du 07/02/2019

ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 18/01/2017 modifiant les commissions de sécurité en Vaucluse.

Présence obligatoire des représentants de la Police et de la Gendarmerie Nationale, pour l'instruction des dossiers et les visites des ERP suivants :

- En application des dispositions réglementaires :
 - Les ERP de la 1^{ère} catégorie ○ Les Immeubles de Grande Hauteur
 - Les visites inopinées ○ Les ERP de type P (salle de danse et salle de jeux) ○ Les ERP de type REF (refuge de montagne) ○ Les Centres de Rétention Administrative ○ Les Etablissements Pénitentiaires - Sur décision du Préfet de Vaucluse :
 - Les visites de contrôle des ERP sous avis DEFAVORABLE ○ Les lieux de spectacle du Festival d'Avignon
 - Les lieux de culte (type V) du 1^{er} groupe (1^{ère} à 4^{ème} catégorie)
 - Le pôle d'échange multimodal d'Avignon (type PS de la 2^{ème} catégorie) ○ La gare SNCF d'Avignon centre (type GA de la 2^{ème} catégorie) ○ L'aéroport d'Avignon (type GA de la 2^{ème} catégorie)
 - Les Chapiteaux, Tentes et Structures (Type CTS) (*pas de visite d'ouverture obligatoire*) ○ Les ERP classés « sensibles » suivants :
 - La Préfecture de Vaucluse à Avignon (type L de la 4^{ème} catégorie)
 - La Sous-Préfecture d'Apt (type W de la 5^{ème} catégorie) (*pas de périodicité de visite*)
 - La Sous-Préfecture de Carpentras (type W de la 5^{ème} catégorie) (*pas de périodicité de visite*)
 - Le palais des congrès à Avignon (type L de la 2^{ème} catégorie)
 - Le palais de justice d'Avignon (type W de la 2^{ème} catégorie)

- La cité administrative d'Avignon (type W de la 5^{ème} catégorie) (*pas de périodicité de visite*)
- La collection Lambert à Avignon (type Y de la 2^{ème} catégorie)
- La Salle polyvalente Florent à Avignon (type L de la 2^{ème} catégorie)
- Le Tribunal de Grande Instance de Carpentras (type W de la 4^{ème} catégorie)